

Projet Éoliennes MRC - de - l'Érable

6211-24-020

Mémoire présenté au BAPE

Je demeure à Sainte-Sophie d'Halifax avec mon conjoint depuis 1980. Nous y gagnons notre vie grâce à la forêt et à l'acériculture.

Pour améliorer notre situation d'exploitants agricoles nous avons à quelques reprises demandé à la Commission du territoire agricole de modifier le zonage. Entre autre, nous avons demandé de pouvoir vendre une érablière et la maison attenante à un nouvel exploitant sans pour autant le forcer à acheter la partie de la terre exclusivement réservée à l'exploitation forestière que nous souhaitions continuer à exploiter nous-mêmes. Il nous a été impossible d'obtenir cette autorisation.

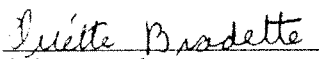
Nous avons été témoins de plusieurs exemples semblables vécus par d'autres exploitants qui auraient pu, tout comme nous, continuer à exploiter leur forêt tout en permettant à un autre entrepreneur d'exploiter la sucrerie sur la même terre. J'estime que nous aurions été gagnants dans notre communauté d'accueillir une nouvelle famille prête à développer chacun son secteur d'agriculture sans pour autant cesser nous-mêmes nos activités. Mais au nom de la protection du territoire agricole nous avons tous dû accepter l'indivisibilité du sol et l'impossibilité d'y intégrer un nouvel exploitant qui serait propriétaire de sa partie.

Curieusement, il semble que cette impossibilité d'intégrer un nouvel exploitant ne tienne plus quand une compagnie d'Éoliennes se présente. Pire encore, elle est autorisée à bouleverser la forêt pour construire des chemins à des fins non agricoles et cela d'un ordre de grandeur équivalent à tout ce que veut la compagnie.

Je considère que nous sommes victimes d'une injustice flagrante. Il semble bien y avoir ici deux poids deux mesures. Comment peut-on prétendre que l'implantation d'un parc éolien viendra enrichir notre milieu agricole alors qu'une telle activité n'a rien d'agricole. Comment ne pas être en colère quand on sait qu'il est impossible de faire venir quelques familles supplémentaires prêtes à vivre ici dans le respect complet de la vocation agricole de notre milieu et de contribuer à son développement en y exploitant une entreprise sur une portion de lot qui leur serait rendu accessible.

L'implantation d'un parc éolien chez-nous ne respecte en rien l'esprit de la loi de la protection du territoire agricole et vient tuer le potentiel de développement futur de d'autres types d'entreprises agricoles en le faisant fuir vers d'autres lieux.

Je m'élève contre ce développement et je demande que soit refusé le droit d'installer des éoliennes sur notre territoire.


Oriette Bradette